

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2023

### **N° 2023-475 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PRESTATION SON ET LUMIÈRE POUR LE FESTIVAL DE SPECTACLES VIVANTS LES PETITS DETOURS AU SEIN DU PAYS DE CHANTONNAY »**

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Considérant l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du festival de spectacles vivants « Les petits Détours » au sein du pays de Chantonnay qui se déroulera les 22, 23 et 24 Mars 2024 sur les 3 communes du territoire que sont : St Prouant, Sigournais et Chantonnay,

Considérant que l'installation des compagnies nécessite du matériel et des techniciens du spectacle,

Considérant que, dans le cadre de la programmation budgétaire, il a été engagé une nouvelle consultation auprès d'entreprises spécialisées concernant le marché relatif à la prestation de son et lumière pour le festival « Les petits Détours » au sein du Pays de Chantonnay,

Considérant que, les modalités particulières de cette consultation se définissent comme suit :

- Date de la publicité sur le site : 24/10/2023
- Délai de remise des offres fixé au : 17/11/2023 à 12 heures
- Critères de sélection :
  - o *Les moyens humains utilisés* ; Pondération : 40 %
  - o *Prix de l'offre* ; Pondération : 30 %
  - o *Valeur technique de l'offre* : Pondération : 30 %

Considérant que la proposition formulée par l'acheteur relative à la consultation précitée peut être retenue et nécessite la passation dudit marché,

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/12/2023

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

### DÉCIDE CE QUI SUIV

Article 1: Dans le cadre du marché relatif à la PRESTATION SON ET LUMIERE POUR LE FESTIVAL DE SPECTACLES VIVANTS « LES PETITS DETOURS » la proposition retenue est la suivante :

SARL APS AUDIO – 1 RUE DE LA PETITE GUERETTE – 86170 AVANTON, pour un montant global de 14 522.50 € HT, soit 17 427.00 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 7 Décembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET